

Traam

Les données personnelles

Première STMG – SDGN

Sommaire

Fiche Pédagogique	3
Organisation de la séquence	5
Scénario	12
Corrigé	18

QDG 4 En quoi les technologies transforment-elles l'information en ressource ?

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ **Classe concernée** : Première STMG
- ✓ **Matière** : Sciences de gestion et numérique
- ✓ **Thème 2**. Numérique et intelligence collective
- ✓ **Séquence** : En quoi les technologies transforment-elles l'information en ressource ?
- ✓ **Durée de la séance** : 8 heures
- ✓ **Période** : Deuxième trimestre – courant janvier
- ✓ **Conditions de réalisation / Organisation de la classe**
 - 24 élèves
 - Première étape : Réalisation de l'Application – MDL
 - Deuxième étape :
 - Troisième étape :
 - Quatrième étape : Evaluation de la compétence, sur la plateforme Pix
- ✓ **Support à la disposition des élèves**
 - Etude de cas réalisé dans le cadre de la séquence 1. En quoi les technologies transforment-elles l'information en ressource ?
 - Code réseau de l'élève
 - Word (tableau de caractérisation prédéfini, nouveau bulletin d'adhésion à réaliser)
 - Le site PiX pour test su site
 - Le jeu « j'accepte »
 - Excel (réaliser du fichier des adhérents)
 - Le site PiX pour évaluation

LE PROGRAMME

Place dans le programme

- ✓ Cette séquence trouve sa place dans le thème 2 du programme intitulé « *Numérique et intelligence collective* »

Compétence de la séquence

À partir de l'utilisation d'un environnement numérique et de l'observation d'un système d'information, l'élève est capable de :

- ✓ Repérer l'origine d'une information et les étapes de sa transformation (de la donnée à l'information, de l'information à la connaissance et à sa transmission) ;
- ✓ Distinguer les données à caractère personnel et les contraintes de leur utilisation ;

Notions à construire

- ✓ Données, information et connaissance.
- ✓ Données à caractère personnel.
- ✓ Mégadonnées (big data), données ouvertes (open data).
- ✓ Rôles, accessibilité et valeur de l'information.
- ✓ Système d'information (SI).

Indications complémentaires

Le numérique se réfère à la fois à des technologies (automatisation, robotique, intelligence artificielle, ...) et aux processus de transformation qu'elles engendrent. Pour l'organisation, il contribue à faciliter la communication, à améliorer la coordination et à diffuser la connaissance, tant dans les relations internes que dans les relations avec les clients, les usagers et les partenaires. Le système d'information, par exemple, structure l'organisation et prend en charge la diffusion et le partage des informations entre les acteurs. L'environnement de travail numérique offre des opportunités nouvelles de collaboration par l'intégration des compétences, la production et l'utilisation d'informations et de connaissances, constitutives d'une véritable « intelligence collective ». L'étude du thème vise à appréhender les contributions du numérique aux divers processus de l'entreprise (gestion, de production, de logistique, ...) et à mettre en évidence les opportunités et les risques qu'il génère.

Pré requis :

Management :

QUESTIONS : chap 1.2 Comment appréhender la diversité des organisations

Notions : Finalités – Buts/ Organisations de la société civile : associations, ONG, syndicats, fondations

Capacités :

- D'identifier les critères et les spécificités permettant de distinguer les grandes catégories d'organisations ;
- De caractériser une organisation donnée

Indications complémentaires : Les organisations de la société civile poursuivent un but non lucratif : elles proposent des services non marchands destinés à satisfaire leurs adhérents ou l'ensemble d'une population (action humanitaire par exemple). La spécificité des moyens mobilisés (modes de financement, ressources humaines) peut faire émerger des tensions et des conflits d'intérêts

SDGN :

QUESTIONS Chap 1.1 Comment définir les différents types d'organisation ?

Notions : But économiques de l'organisation

Capacités :

- Distinguer les grandes catégories d'organisations

ORGANISATION DE LA SEQUENCE**Planification de la séquence**

Séances	Etapes	Durée
Lundi 13 janvier 2020	Réalisation de la situation MDL Etape 1	50 minutes
Mardi 14 janvier 2020	Suite de la réalisation de la situation MDL Etape 2 jeu sérieux « J'accepte »	50 minutes
Jeudi 16 janvier 2020	Présentation de Pix Inscription des élèves sur Pix Réalisation de tests Compétence 3 <ul style="list-style-type: none">• Adapter les documents à leur finalité Compétences 4 Protection et sécurité <ul style="list-style-type: none">• Protéger les données personnelles et la vie privée	1h30
Vendredi 17 janvier 2020	Suite de la réalisation de la situation MDL Etape 3	1h30
Vendredi 24 janvier 2020	Evaluation sur PIX Compétence 1 information et données <ul style="list-style-type: none">• Gérer des données• Traiter des données Bilan : débriefing, ressenti des élèves, remédiations	50 minutes 30 minutes

Première partie de la séance

✓ Réalisation de la mise en situation MDL par les élèves

Objectif du TD

A la fin du TD, les élèves doivent être capable de :

- D'identifier les critères et les spécificités permettant de distinguer les grandes catégories d'organisations ;
- De caractériser une organisation donnée
- Repérer l'origine d'une information et les étapes de sa transformation (de la donnée à l'information, de l'information à la connaissance et à sa transmission) ;
- Distinguer les données à caractère personnel

Justification pédagogique

L'enseignement de sciences de gestion et numérique et l'enseignement de management sont étroitement liés. Toute décision de gestion ne trouve en effet son sens qu'en référence à une pratique managériale bien identifiée, dans un contexte organisationnel qu'il est nécessaire de comprendre

Par l'intermédiaire de la situation MDL du lycée Léonard de Vinci, les élèves étudient l'adaptation d'une organisation de la société civile à son environnement. En intégrant l'intelligence artificielle dans son activité la MDL du Lycée Léonard de VINCI s'adapte aux transformations numériques. Pour la MDL Lycée Léonard de VINCI, l'utilisation du numérique permettra de contribuer à faciliter la communication, à améliorer la coordination tant dans les relations internes que dans les relations avec les adhérents. La MDL Lycée Léonard de VINCI est entre autres face à un défi : assurer la protection des données personnelles de ses adhérents qui lui font confiance. Par voie de conséquence, l'organisation de la société civile et ses adhérents doivent sécuriser l'environnement numérique afin de protéger les données personnelles.

Première partie de la séance

- ✓ **Mise en pratique du jeu sérieux « j'accepte » (document 3)**

Objectif du TD

A la fin du TD, les élèves doivent être capable de :

- Distinguer les données à caractère personnel

Justification pédagogique

Après l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, et alors que la protection de ces dernières est une préoccupation majeure des consommateurs, le jeu sérieux « J'accepte » permet de sensibiliser de manière ludique les élèves aux enjeux et aux bons réflexes à acquérir en la matière. Il permet découvrir ou redécouvrir de manière ludique, les bonnes pratiques en matière de protection de ses données personnelles

Il est accessible à tous élèves, quel que soit son âge, l'outil numérique et un temps moyen de jeu de 20 minutes. La mécanique de jeu est simple : elle consiste à prendre des décisions en faisant à chaque fois le meilleur choix parmi ceux qui sont proposés au fil de la narration.

Le jeu sérieux invite l'élève à se prendre au jeu. À partir de l'utilisation d'un environnement numérique et une mise en situation concrète, l'élève est capable de :

- ☒ repérer l'origine d'une information et les étapes de sa transformation (de la donnée à l'information, de l'information à la connaissance et à sa transmission) ;
- ☒ distinguer les données à caractère personnel et les contraintes de leur utilisation ;
- ☒ manipuler des données ouvertes pour créer de l'information.

Première partie de la séance

✓ Présentation de Pix aux élèves

- Explication aux élèves de l'intérêt de Pix.
- Visionnage de la vidéo « **La certification Pix, ce qu'il faut savoir** »



Source – Lien hypertexte vers la vidéo : <https://dane.ac-bordeaux.fr/pix-2/> (vidéo de 2.48)

✓ Inscription individuelle par les élèves sur la plate forme Pix

- Connexion de chaque élève sur Netocentre
- Lancement de l'application Pix
- Inscription individuelle sur Pix

Deuxième partie de la séance

✓ Réalisation de tests individuels par les élèves pour se familiariser avec la plateforme Pix

Domaine 1 – Information et données

Compétence 1.2 – Gérer des données

Stocker et organiser des données pour les retrouver, les conserver et en faciliter l'accès et la gestion (avec un gestionnaire de fichiers, un espace de stockage en ligne, des classeurs, des bases de données, un système d'information...).

Compétence 1.3 – Traiter des données

Appliquer des traitements à des données pour les analyser et les interpréter (avec un tableur, un programme, un logiciel de traitement d'enquête, une requête de calcul dans une base de données...).

Justification pédagogique

- ✓ Les compétences 1.2 « Gérer des données » et 1.3 « Traiter des données » sont exploitables dans le cadre du programme de Sciences de gestion et numérique « 2.1 En quoi les technologies transforment-elles l'information en ressource ? »
Les élèves doivent comprendre que le traitement numérique des données à caractère personnel a différents rôles de :
 - diffuser les informations auprès des multiples acteurs de l'organisation (internes avec les membres de la MDL) et externes avec, la banque lorsqu'ils enregistrent les différents chèques d'adhésion auprès partenaires financiers par exemple)
 - partager des connaissances, c'est-à-dire permettre l'accessibilité de l'information en interne (les membres de la MDL) et en externe pour les adhérents, les partenaires de l'organisation. Les informations sont importantes/primordiales car elles permettent d'être comprises par tous et donc de faire connaître

l'organisation en en présentant tous les aspects. Elles conditionnent la réussite de la communication et induisent la pérennisation de l'organisation.

Dans un premier temps, l'application liée au cas de la MDL Lycée Léonard de VINCI permet aux élèves de :

- Comprendre que les données à caractère personnel sont les informations relatives à un individu servant à son identification
- Savoir les traiter pour les sécuriser et être conforme face à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui est chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans tout document public ou privé.
- Comprendre le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles et ce qu'il implique
 - o Constituer un registre des traitements de données
 - o Faire le tri dans les données (ne collecter que les données vraiment nécessaires)
 - o Respecter le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données
 - o Sécuriser les données
- S'informer sur l'utilité pour une organisation de sécuriser l'environnement numérique afin de protéger les données personnelles de leurs adhérents

L'évaluation formative sur Pix s'inscrit dans la continuité de ce travail. En réalisant les entraînements, les élèves :

- S'évalueront sur la gestion et le traitement des données personnelles, la sécurité de l'environnement numérique

Réalisation de l'entraînement sur Pix

- Les élèves se connectent sur leur espace personnel Pix
- Ils répondent aux questions des compétences 1.2 et 1.3
- Les élèves consultent les réponses et les tutoriels pour leurs réponses fausses ou pour les autres réponses.

Première partie de la séance

✓ La technologie transforme l'information en ressource

Objectif du TD

A la fin du TD, les élèves doivent être capable de :

- Repérer les éléments manquants sur le bulletin d'adhésion
- Réalisation d'un bulletin d'adhésion
- Traitement du bulletin sur un tableur

Justification pédagogique

À partir de l'utilisation d'un environnement numérique et l'analyse des documents MDL, RDGP, Le numérique se réfère à la fois à des technologies et aux processus de transformation qu'elles engendrent.

A travers le cas de la MDL, l'élève comprendra que le numérique contribue à faciliter la communication, à améliorer la coordination et à diffuser la connaissance sur l'adhèrent.

Les applications proposées leur permettront de comprendre qu'ils doivent saisir des données, transférer des informations d'une base de données, classer des documents. Ces opérations sont chronophages et parfois, il faut les dédier à une équipe spécifique qui ne s'occupera que des tâches associées à la saisie et à la qualification de base de données. Grâce à l'automatisation du processus, les élèves prendre conscience que la technologie transforme l'information en ressource car elle permet de gagner du temps et réduire considérablement les marges d'erreur.

Séance du vendredi 24 – Bilan

Les réponses saisies par les élèves sont exploitées afin de préparer le bilan. Cette séance permettra de faire un débriefing et de remédier aux difficultés rencontrées par les élèves.

Les élèves pourront prendre connaissance individuellement de leur positionnement sur la compétence 1 **information et données**

- **Gérer des données**
- **Traiter des données**

Bilan : débriefing, ressenti des élèves, remédiations en consultant :

- Leur profil personnel Pix
- Leur fiche personnelle d’appréciation suite au travail réalisé

Fiche personnelle d’appréciation

Nom – Prénom de l’élève			
Appréciation générale			
Points Positifs			
Axes d’amélioration			
Compétence 1 information et données (Pix)	Acquis	En voie d’acquisition	Non acquis
J’ai compris : Gérer des données Traiter des données			

TD- les données personnelles de la MDL

Mise en situation MDL Lycée Léonard de VINCI

Travail de groupe : 2 élèves

Outils numériques :

Code réseau de l'élève

Word (tableau de caractérisation prédéfini, nouveau bulletin d'adhésion à réaliser)

Le jeu « j'accepte »

Excel (réaliser du fichier des adhérents)

Le site PiX pour évaluation

Documents pour réaliser le travail :

1. Les statuts de la MDL Lycée Léonard de Vinci à Amboise
2. Bulletin d'adhésion à la MDL
3. L'UFC-Que Choisir innove et lance « J'accepte »
4. Brochure RGPD

Etape 1

A partir du 12 avril 2012 est créée au Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci, à Amboise, dans le cadre du décret n° **91-173** du **18 février 1991** modifié par la circulaire n° **2010-009** du **29 janvier 2010**, relatif aux droits et obligations des élèves, une association socio-éducative dénommée : **Maison des Lycéens du Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci** dont le siège est celui de l'établissement

A la rentrée 2019, 378 élèves ont adhéré à la MDL.

Le président de l'association nouvellement nommé s'interroge sur les caractéristiques des données personnelles collectées à travers le bulletin d'adhésion et sur leur protection, ainsi que l'utilisation de ces données.

Vous êtes élèves au lycée Léonard de Vinci à Amboise. Vous avez été élu(e)s en tant que membre à la Maison des lycéens. Vous êtes en charge de gérer les fichiers des adhérents et le bulletin d'adhésion.

Pour réaliser votre tâche, il vous a transmis différents documents.

Q1 Caractérisez l'organisation MDL (document 1)

Q2 Identifier les données que vous avez collecté à travers le bulletin d'adhésion (Document 2)

LES STATUTS **Maison des Lycéens**

Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci
Rue du Clos des Gardes
BP 229
37402 AMBOISE cedex
Tél. : 02 47 23 46 00
Fax : 02 47 23 46 01
Courrier électronique : ce.0370001A@ac-orleans-tours.fr

I. BUTS

Article 1 – Création

A partir du 12 avril 2012 est créée au Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci, à Amboise, dans le cadre du décret n° **91-173** du **18 février 1991** modifié par la circulaire n° **2010-009** du **29 janvier 2010**, relatif aux droits et obligations des élèves, une association socio-éducative dénommée : **Maison des Lycéens du Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci** dont le siège est celui de l'établissement.

Article 2

Cette association est régie par la loi de 01 juillet 1901.

Ses objectifs et modes de fonctionnements s'inscrivent dans le cadre de la **loi d'Orientation sur l'Education du 10 juillet 1989**.

Article 3 – Objectifs

Elle est organisée, animée et gérée par les élèves.

Elle a pour buts :

- de développer les relations sociales, les pratiques démocratiques et la communication dans l'établissement ;
- de favoriser le développement de la personnalité de chacun et l'exercice de la citoyenneté ;
- d'impulser des actions collectives et citoyennes ;
- de prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire si possible en adéquation avec le projet d'établissement ;
- de valoriser la créativité, l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe et d'entreprise, l'autonomie ;
- de développer des aptitudes et des compétences dans le cadre d'activités péri-éducatives complémentaires à celles acquises au titre du socle commun de compétences et de connaissances ;
- de favoriser l'expression des individus et des groupes dans la limite du respect des personnes et des biens ;
- de lutter contre toute discrimination se fondant notamment sur le sexe, la religion, l'origine ethnique ou sociale ;
- de mener des actions qui doivent profiter au plus grand nombre des adhérents.

Cet engagement associatif est reconnu et valorisé par la **loi n° 2009-1437** du **24 novembre 2009** relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 4 – La laïcité

Conformément aux principes de laïcité du service public de l'enseignement, l'association **est ouverte à tous les élèves** dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques, des groupements confessionnels et philosophiques.

En conséquence, toutes questions d'actualité présentant un intérêt général peuvent être abordées à la condition que, sur les thèmes choisis, des points de vue différents, complémentaires ou opposés puissent être exposés, critiqués librement afin d'éviter des actes de prosélytisme ou de propagande (**article R. 511-9 du code de l'Education**).

II. Administration et fonctionnement

Article 5 – Composition

L'association se compose de membres actifs, élèves de l'établissement à jour dans leur cotisation.

Article 7 – Assemblée générale

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.
Chaque membre a droit à une voix. [...]

Article 8 – Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres de l'association élus par l'assemblée générale. [...]

Article 9 – Bureau

Sitôt après l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration de l'association élit parmi ses membres un bureau comprenant :

- un président, qui sera assisté du chef d'établissement ou un adulte référent du lycée désigné par le chef d'établissement
- un vice-président,
- un secrétaire et un secrétaire adjoint,
- un trésorier et un trésorier adjoint,

Le président, le secrétaire et le trésorier peuvent être mineurs (Journal officiel du 29 juillet 2011) si les parents de ces mineurs les autorisent par écrit à prendre ces responsabilités. Le Trésorier doit être de préférence majeur ou assisté par l'adulte référent pour toute relation avec les banques. [...]

Article 11 – Rétributions

Ni les membres du conseil d'administration de l'association, ni les membres du bureau ne peuvent recevoir une rétribution quelconque en raison des fonctions qui leur sont confiées. Le personnel rétribué de l'association peut être convoqué par le conseil d'administration de l'association pour assister aux séances à titre consultatif.

Article 12

Les dépenses sont ordonnancées par le président de l'association au nom du conseil d'administration de l'association.

Article 13

Le président est seule habilité à représenter l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile, il peut se faire représenter par un membre de l'association jouissant du plein exercice des droits civils et politiques. [...]

III – Ressources

Article 15

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations des adhérents,
- des dotations de l'établissement,
- des subventions de l'Etat, du département, des communes, et des institutions publiques ou semi-publiques,
- des produits de dons,
- des ressources propres de l'association provenant de ses activités (notamment ceux provenant de la transformation du Foyer Socio Éducatif en Maison Des Lycéens).

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et dépenses et une comptabilité matières.

IV – Modification des statuts et dissolution

Article 16

[...] En cas de dissolution, les biens de l'association sont attribués à une autre association fonctionnant dans l'établissement et poursuivant les mêmes buts.



La **Maison Des Lycéens** est une association composée d'élèves élus lors de l'assemblée Générale fin septembre.

La **MDL** gère les clubs (journal, échec, Argentine, photographie...) et certaines activités péris éducatives (photos de classe, cafeteria, Carnaval, bal des terminales).

L'adhésion à la MDL est facultative toutefois elle permet de participer aux clubs, de créer un club, d'être gérant de la cafeteria et de contribuer à la vie de l'établissement.

Bulletin d'adhésion à la MDL

2018-2019

Nom de l'élèvePrénom:.....

Nom du responsable légal :

Adresse :

Niveau à la rentrée 2019 :

- 2nde
- Première
- Terminale

Montant de l'adhésion : **6 €**

Mode de paiement :

Chèque (1) Banque

Liquide (1) (dans une enveloppe à votre nom)

Date et Signature

(1)= rayer la mention inutile

Etape 2

Après l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, et alors que la protection de ces dernières est une préoccupation majeure des consommateurs, l'UFC-Que Choisir innove et lance « J'accepte » un « serious game/jeux sérieux », ouvert à tous, permettant de sensibiliser de manière ludique les Français aux enjeux et aux bons réflexes à acquérir en la matière.

Accessible à tous, quel que soit son âge, sur ordinateur, tablette et smartphone, et ayant un temps moyen de jeu de 20 minutes, « J'accepte » entend vraiment permettre à chacun découvrir ou redécouvrir de manière ludique, les bonnes pratiques en matière de protection de ses données personnelles.

L'UFC-Que Choisir invite donc l'ensemble des consommateurs à se prendre au jeu. Aidez Sarah et Julien à se dire « Oui » en toute sécurité !

Pour répondre à votre mission, vous avez décidé de tester le jeu sérieux.

Cliquer sur le lien : <https://donneespersonnelles.rdvconso.org>

Q3 Tester le jeu sérieux « j'accepte » (document 3)

Document 3 l'UFC-Que Choisir innove et lance « J'accepte »

Financé par les [dons](#) des consommateurs au Fonds de dotation UFC-Que Choisir, « [J'accepte](#) » est un jeu interactif gratuit qui commence par l'annonce d'un grand chamboulement dans la vie de Sarah et Julien.

Au cours de 5 chapitres, le joueur endosse alternativement les rôles de Sarah et Julien.

La mécanique de jeu est simple : elle consiste à prendre des décisions en faisant à chaque fois le meilleur choix parmi ceux qui sont proposés au fil de la narration. Mais attention : si certains choix n'empêchent pas le joueur de progresser dans l'histoire, d'autres ne pardonneront pas... De trop mauvais choix relatifs à la protection des données personnelles (faux-sites, rançongiciel, piratage de données personnelles, etc.) conduiront à un game over !

Outre les pastilles pédagogiques proposées aux moments cruciaux pour aider le joueur, des fiches éducatives de bonnes pratiques lui sont proposées à l'issue du jeu pour compléter l'expérience et de s'y reporter en cas de besoin.

- Choisir un mot de passe fort
- Utiliser un gestionnaire de mot de passe
- Paramétrer la confidentialité sur Facebook
- Sécuriser votre réseau Wi-Fi
- Exercer vos droits
- Désigner un contact légataire



Etape 3

Le président de la MDL est convaincu que pour apporter un meilleur service possible aux adhérents, il est nécessaire de bien les connaître. A cet effet, il vous demande de mettre en place un nouveau bulletin d'adhésion et fichier d'adhérents qui permettraient de traiter et d'analyser toutes les données collectées en toute sécurité.

Q4 Repérer les éléments qui manquent sur le bulletin d'adhésion pour qu'il soit conforme à la loi du et au RGPD (document 2 et document 4)

Q5 Repérer les actions que peut mener l'adhérent si la MDL si elle ne respecte pas le RGPD (document 4)

Q6 Réaliser un bulletin qui soit conforme

Q7 Réaliser sous Excel le fichier qui recueillent toutes les données personnelles

Q8 Expliquer les enjeux de collecter des données personnelles pour une organisation (document 4)

Document 4 Brochure RDPD

La nouvelle loi européenne sur la protection des données de quoi s'agit-il pour vous?

Le 25 mai 2018, une nouvelle loi européenne sur la protection des données est entrée en application. Le règlement général sur la protection des données (RGPD). La loi exige de toute organisation publique ou privée, de faire un usage approprié et transparent de vos données personnelles. Elle renforce vos droits et s'applique à toutes les organisations même petites hors de l'UE, dans la mesure où elles traitent les données personnelles de personnes situées dans l'Union.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle?

Tout élément d'information portant vos identifiants (nom, adresse, numéro de téléphone, etc.) est considéré comme une donnée personnelle. Cela inclut aussi les identifiants en ligne comme l'adresse IP de votre ordinateur ou les cookies conservés dans votre navigateur internet et utilisés pour vous proposer aux appareils et services que vous utilisez.

Protection des données dès la conception et par défaut

Les organisations doivent concevoir leurs produits et services avec la visée de minimiser la confidentialité dès la phase de conception. Vos données doivent être protégées dès la première utilisation. Les paramètres doivent être les plus respectueux de la vie privée par défaut.

Consentement:

Un consentement explicite est demandé pour l'utilisation de vos données personnelles, la méthode employée doit être claire et directe. Votre consentement doit être sans ambiguïté, spécifique, éclairé et librement donné.

Autrement dit:

- Vous devez être correctement informé sur l'usage de votre consentement et peut refuser le choix. L'un de l'utilisateur d'un service ou de la souscription, vous n'avez pas à être forcé de donner votre consentement pour une utilisation de vos données personnelles au-delà de ce qui est nécessaire à l'exécution du service. Les demandes de consentement ne peuvent être envoyées dans des conditions pénalisantes ou politiquement intimidantes longues et complexes. Elles doivent être clairement identifiables.
- Les organisations ne peuvent apposer que vous avez donné votre consentement. Dans le cas d'un clic, il doit être clair que vous avez donné votre consentement. Dans le cas d'un clic, il doit être clair que vous avez donné votre consentement.

Si vos droits ne sont pas respectés, que se passe-t-il?

- Vous pouvez introduire une action en réparation pour le dommage matériel ou le préjudice moral subi. Par exemple, un dommage matériel peut survenir si une entreprise ne protège pas suffisamment les données de votre carte de crédit, si les données sont volées ou en cas d'usage abusif de votre carte.
- Vous pouvez introduire une action en réparation pour le préjudice moral subi. Le stress que peut entraîner une violation de vos données personnelles (telles que les données de santé).
- L'entreprise en infraction pourrait se voir infliger une amende pouvant atteindre 20 millions d'euros ou 4 % de leur chiffre d'affaires global, la valeur la plus élevée étant retenue.

Comment les entreprises monnayent vos données

Les géants du net, tels que Facebook et Google, gagnent de l'argent en vendant aux annonceurs et aux autres organisations un accès ciblé à leurs utilisateurs sur la base de tout ce qu'ils savent à leur sujet. Ils vous montrent des publicités ciblées basées sur vos données. Les entreprises peuvent également vendre des données à d'autres sites à travers le web.

Pour ce faire, les entreprises traquent tout ce que leur ordinateur fait sur et même les mouvements de votre souris si vous êtes sur un ordinateur connecté à Internet.

Les entreprises de courtage de données et de technologie de publicité – telles que AdMob, Criteo et Experian – sont particulièrement intéressées par vos données. Elles agissent principalement en tant que courtiers de données. Elles sont capables de vous cibler et de vous vendre des données. Elles sont capables de vous cibler et de vous vendre des données.

Quels sont vos droits?

Ils sont nombreux. Pour l'essentiel :

- Être informé de manière claire et compréhensible sur l'utilisation que est faite de vos données personnelles, quelles données sont collectées, par qui et dans quel but.
- Accéder aux données que les organisations détiennent sur vous et en obtenir une copie.
- Rectifier vos données si elles sont incorrectes.
- Demander aux organisations de supprimer vos données.
- Demander aux organisations d'arrêter d'utiliser vos données.
- Recevoir vos données sous un format couramment utilisé afin de pouvoir les réutiliser librement ailleurs.
- Contester les décisions automatisées basées de conséquences pour vous, prises sur la base de vos données personnelles (ex. refus de prêt).
- Être informé si vos données sont perdues ou volées.

Pourquoi vous devriez vous intéresser à vos données?

- La protection des données et la confidentialité sont des droits fondamentaux au sein de l'UE. Ils vous permettent de décider librement si vos données personnelles sont dignes, quand et sous quelles conditions, pour qui et dans quel but.
- Vos données personnelles sont d'une grande valeur pour les entreprises qui les utilisent de diverses manières pour gagner de l'argent. Cela pousse ces sociétés à obtenir autant de données que possible et à les exploiter de toutes les façons possibles. Vous ne pouvez donc pas vous fier complètement à elles en pensant qu'elles agissent toujours dans votre intérêt. Alors que vous avez l'impression que ces services sont « gratuits », vous en êtes en fait le produit.
- Les entreprises peuvent en apprendre beaucoup à votre sujet en collectant et en analysant vos données. Cela peut vous être utile par exemple dans le cas d'offres personnalisées et de recommandations. Mais cela peut être aussi utilisé pour vous faire subir des discriminations ou pour manipuler votre comportement. Quand votre vie privée est volée, vous pouvez perdre votre liberté de prendre des décisions éclairées. Il serait alors difficile de :
- vous faire payer plus pour certains services, sur la base de votre profil et de votre comportement passé, une entreprise pourrait devenir votre ennemi personnel ou votre bête noire ;
- vous inclure plus efficacement à acheter des choses que vous n'avez pas achetées avant, par exemple en ciblant le message adéquat quand vous êtes le plus réceptif.
- L'avenir mobile (données géolocalisées) Les conséquences d'une utilisation abusive de données peuvent être importantes pour vous en tant qu'individu et pour la société dans son ensemble. Par exemple, vos données peuvent être utilisées pour influencer un vote dans une élection, ou se retourner contre vous lorsque vous candidatez pour un emploi.

Comment les entreprises monnayent vos données

Les géants du net, tels que Facebook et Google, gagnent de l'argent en vendant aux annonceurs et aux autres organisations un accès ciblé à leurs utilisateurs sur la base de tout ce qu'ils savent à leur sujet. Ils vous montrent des publicités ciblées basées sur vos données. Les entreprises peuvent également vendre des données à d'autres sites à travers le web.

Pour ce faire, les entreprises traquent tout ce que leur ordinateur fait sur et même les mouvements de votre souris si vous êtes sur un ordinateur connecté à Internet.

Les entreprises de courtage de données et de technologie de publicité – telles que AdMob, Criteo et Experian – sont particulièrement intéressées par vos données. Elles agissent principalement en tant que courtiers de données. Elles sont capables de vous cibler et de vous vendre des données. Elles sont capables de vous cibler et de vous vendre des données.

Corrigé TD Données personnelles de la MDL

Etape 1

A partir du 12 avril 2012 est créée au Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci, à Amboise, dans le cadre du décret n° **91-173** du **18 février 1991** modifié par la circulaire n° **2010-009** du **29 janvier 2010**, relatif aux droits et obligations des élèves, une association socio-éducative dénommée : **Maison des Lycéens du Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci** dont le siège est celui de l'établissement A la rentrée 2019, 378 élèves ont adhéré à la MDL. Le président de l'association nouvellement nommé s'interroge sur les caractéristiques des données personnelles collectées à travers le bulletin d'adhésion et sur leur protection, ainsi que l'utilisation de ces données.

Vous êtes élèves au lycée Léonard de Vinci à Amboise. Vous avez été élu(e)s en tant membre à la Maison des lycéens. Vous êtes en charge de gérer les fichiers des adhérents et le bulletin d'adhésion.

Pour réalisation votre tâche, il vous a transmis différents documents.

Critères	Justification
Type	Organisation privée à but non lucratif (association)
Finalités	Non lucrative ; assurer un service aux adhérents de la MDL
Mission	<ul style="list-style-type: none"> - de développer les relations sociales, les pratiques démocratiques et la communication dans l'établissement ; - de favoriser le développement de la personnalité de chacun et l'exercice de la citoyenneté ; - d'impulser des actions collectives et citoyennes ; - de prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire si possible en adéquation avec le projet d'établissement ; - de valoriser la créativité, l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe et d'entreprise, l'autonomie ; - de développer des aptitudes et des compétences dans le cadre d'activités péri-éducatives complémentaires à celles acquises au titre du socle commun de compétences et de connaissances ; - de favoriser l'expression des individus et des groupes dans la limite du respect des personnes et des biens ; - de lutter contre toute discrimination se fondant notamment sur le sexe, la religion, l'origine ethnique ou sociale ; <p>de mener des actions qui doivent profiter au plus grand nombre des adhérents</p>
Secteur d'activité	Tertiaire (service auprès des élèves du lycée L. de Vinci)
Champ géographique	Local (à Amboise)
Nationalité	Française (Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci, Rue du Clos des Gardes, BP 229, 37402 AMBOISE cedex)
Cadre juridique	Association loi 1901
Ressources humaines	15 membres de l'association élus par l'assemblée générale. Membres actifs de la cafétéria .
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des cotisations des adhérents, ▪ des dotations de l'établissement, ▪ des subventions de l'Etat, du département, des communes, et des institutions publiques ou semi-publiques, ▪ des produits de dons, ▪ des ressources propres de l'association provenant de ses activités (notamment ceux provenant de la transformation du Foyer Socio Éducatif en Maison Des Lycéens).
Ressources matérielles	Nombres de chaises, tables, bar, frigo, cafetière

Q1 Caractériser l'organisation MDL (document 1)

Q2 Après avoir rappelé la notion de Données personnelles, Identifier les données que vous avez collecté à travers le bulletin d'adhésion (Document 2)

Les données personnelles : Tout élément d'information pouvant vous identifier directement ou indirectement. Il s'agit par exemple de vos nom, adresse ou e-mail, du lieu où vous vous trouvez, ou encore de votre historique de navigation. Cela inclut aussi les identifiants en ligne comme l'adresse IP de votre ordinateur ou les cookies conservés dans votre navigateur internet et utilisés pour vous associer aux appareils et services que vous utilisez.

Les données personnelles collectées sur le bulletin d'adhésion de la MDL sont :

1. Nom de l'élève
2. Prénom de l'élève
3. Nom du responsable légal
4. Adresse
5. Niveau à la rentrée 2019
6. Mode de paiement
7. Si cheque :
8. Nom de la personne qui paie
9. Prénom
10. Adresse
11. Nom de la banque
12. Numéro du chèque

Etape 2

Après l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, et alors que la protection de ces dernières est une préoccupation majeure des consommateurs, l'UFC-Que Choisir innove et lance « J'accepte » un « serious game/jeux sérieux », ouvert à tous, permettant de sensibiliser de manière ludique les Français aux enjeux et aux bons réflexes à acquérir en la matière.

Accessible à tous, quel que soit son âge, sur ordinateur, tablette et smartphone, et ayant un temps moyen de jeu de 20 minutes, « J'accepte » entend vraiment permettre à chacun découvrir ou redécouvrir de manière ludique, les bonnes pratiques en matière de protection de ses données personnelles.

L'UFC-Que Choisir invite donc l'ensemble des consommateurs à se prendre au jeu. Aidez Sarah et Julien à se dire « Oui » en toute sécurité !

Pour répondre à votre mission, vous avez décidé de tester le jeu sérieux.

Cliquer sur le lien : <https://donneespersonnelles.rdvconso.org>

Q3 Tester le jeu sérieux « j'accepte » (document 3)

Etape 3

Le président de la MDL est convaincu que pour apporter un meilleur service possible aux adhérents, il est nécessaire de bien les connaître. A cet effet, il vous demande pour l'aider de mettre en place un nouveau bulletin d'adhésion et fichier d'adhérents qui permettraient de traiter et d'analyser toutes les données collectées en toute sécurité.

Q4 Repérer les éléments qui manquent sur le bulletin d'adhésion pour qu'il soit conforme à la loi du et au RGPD (document 2 et document 4)

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont à la disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

Q5 Repérer les actions que peut mener l'adhérent si la MDL si elle ne respecte pas le RGPD

Selon le RGPD, Les organisations doivent concevoir leurs produits et services avec la volonté de préserver la confidentialité dès la phase de conception. Les données doivent être protégées dès la première utilisation. Les paramètres doivent être les plus respectueux de la vie privée, par défaut.

L'adhérent peut :

- Introduire une réclamation auprès de la CNIL
- Aller en justice.
- Demander à une association de consommateurs de s'en charger pour vous.

Q6 Réaliser un bulletin qui soit conforme

Bulletin d'adhésion

MDL Maison des Lycéens

Lycée Général et Technologique Léonard de Vinci
Rue du Clos des Gardés, BP 229
37402 AMBOISE cedex

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et la loi d'Orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989.

La Maison Des Lycéens est une association composée d'élèves élus lors de l'assemblée Générale fin septembre.

La MDL gère les clubs (journal, échec, Argentine, photographie...) et certaines activités péris éducatives (photos de classe, cafeteria, Carnaval, bal des terminales). L'adhésion à la MDL est facultative toutefois elle permet de participer aux clubs, de créer un club, d'être gérant de la cafeteria et de contribuer à la vie de l'établissement

Création d'un compte

A remplir par l'adhérent

Nom	Prénom	Classe :
<input type="text" value="Nom"/>	<input type="text" value="Prénom"/>	<input type="text" value="Classe 3"/>
Adresse	Code postal	Ville
<input type="text" value="Adresse"/>	<input type="text" value="Code postal"/>	<input type="text" value="Ville"/>

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : MDL lycée Léonard de Vinci

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont à la disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours. Le montant de la cotisation est de 6 € payable

La cotisation sera à régler auprès de la MDL soit par Chèque soit Liquide (dans une enveloppe à votre nom).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez vous au secrétariat de l'association.

Adresse mail

Mot de passe (minimum 6 caractères)

<input type="text" value="Mot de passe"/>	<input type="text" value="Confirmez le mot de passe"/>
---	--

Force du mot de passe excellente.

Je confirme ces informations.

Q7 Réaliser sous Excel le fichier qui recueillent toutes les données personnelles

A FAIRE SUR EXCEL

N°	Niveau à la rentrée	Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Nom du responsable légal	Adresse	Mode de paiement		Personne qui paie		Nom de la banque	Numéro du chèque
						Espèce	Chèque	Nom	Prénom		
1											
2											
3											

Q8 Expliquer les enjeux de collecter des données personnelles pour une organisation

Pour une organisation les enjeux sont d'une grande valeur :

- Les utilise de diverses manières pour gagner de l'argent, en vendant aux annonceurs et aux autres organisations
- Peut en apprendre beaucoup à votre sujet en collectant et en analysant vos données. Cela peut vous être utile par exemple dans le cas d'offres personnalisées avantageuses.
- Peut être utilisé pour vous faire subir des discriminations ou pour manipuler votre comportement.
- Faire payer plus pour certains services. Sur la base de votre profil et de votre comportement passé, une organisation pourrait deviner votre intérêt particulier ou votre besoin urgent pour un produit ou tout simplement que vous avez les moyens de le payer un prix plus élevé.
- Inciter à acheter des choses que vous n'auriez pas achetées
- Cibler le message adéquat quand vous êtes le plus réceptif.
- Peut être utilisé pour influencer un vote dans une élection, ou se retourner contre vous lorsque vous candidatez pour un emploi.
- Etc.